Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260401-042_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du 28 mars 2026

Service référent : *Secrétariat général*

Objet : Organisation communale - Fixation du nombre des adjoints au Maire

L'An deux mil vingt-six, le 28 mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, M. Alain BENSOUSSAN, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND , Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE

Absents :

Représentés : M. Alain MOREAU représenté par M. Gildas QUENDO, Mme Arlette ROSSIGNOL représenté par M. Gérard MAISNIER, M. Pierre-Yves ROSTREN représenté par M. Patrick LE ROUX

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : *27*
Présents : 24
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260401-042_2026-DE

Séance du conseil municipal du 28 mars 2026
Délibération n°42 /2026

Service référent : *Secrétariat général*

Objet : Organisation communale - Fixation du nombre des adjoints au Maire

En application de l'article L 2122-1 et suivants du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints au Maire correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 8 adjoints au maire pour la ville de Quiberon.

Lors de la mandature précédente, le nombre d'adjoints était de 8.

Il est proposé de retenir le nombre de 7 adjoints pour cette mandature.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-2,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Alain BENSOUSSAN, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI et Mme Marie-Hélène BERTRAND)**

FIXE le nombre d'adjoints au maire à 7.

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Secrétariat général ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 28 mars 2026

Le Maire,

Patrick LE ROUX

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026 -
Classification actes :